

PAR COURRIEL

Québec, le 14 mai 2025

Monsieur Michaël Pilote
Maire
Madame et Messieurs les membres du conseil
Ville de Baie-Saint-Paul
15, rue Forget
Baie-Saint-Paul (Québec) G3Z 3G1

Objet : Rapport de suivi de l'application des recommandations portant sur le processus budgétaire

Monsieur le Maire,
Madame et Messieurs les membres du conseil,

La Commission municipale du Québec, plus précisément la Vice-présidence à la vérification, vous transmet l'appréciation de l'application des recommandations ayant été formulées à votre ville dans le cadre de l'audit portant sur le processus budgétaire, dont le rapport a été publié en juin 2021.

Ce document, qui inclut le taux d'application pour votre ville, est également transmis à la ministre des Affaires municipales et publié sur le site Web de la Commission. Le **rapport de suivi de l'application des recommandations** portant sur le processus budgétaire doit être déposé à la première séance du conseil de votre ville qui suit sa publication, comme prévu à l'article 86.8 de la *Loi sur la Commission municipale*. Nous vous demandons de transmettre une copie certifiée conforme de l'extrait du procès-verbal de la séance du conseil municipal officialisant ce dépôt à Mme Maud Déry, CPA, CIA, directrice principale de l'expertise et du soutien stratégique en audit, et ce, dans les meilleurs délais.

...2

Il importe de préciser que les travaux effectués par la Vice-présidence à la vérification pour ce suivi de l'application des recommandations ne constituent pas un audit. De plus, les résultats ne peuvent servir à d'autres fins que celles compatibles avec le motif et l'objectif des travaux de ce suivi.

Par ailleurs, considérant l'ensemble des recommandations ont été appliquées ou ont donné lieu à des progrès satisfaisants, la Vice-présidence à la vérification considère comme achevés ses travaux de suivi dans le cadre de l'audit portant sur le processus budgétaire.

Je tiens à souligner l'excellente collaboration des membres de votre personnel lors de ce suivi de l'application des recommandations et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, Madame et Messieurs les membres du conseil, mes salutations distinguées.

La vice-présidente à la vérification,



Nancy Klein

p. j. Rapport d'application des recommandations

c. c. M. Gilles Gagnon, Directeur général

PAR COURRIEL

Québec, le 14 mai 2025

Monsieur Normand Grenier
Maire
Mesdames et Messieurs les membres du conseil
Ville de Charlemagne
84, rue du Sacré-Cœur
Charlemagne (Québec) J5Z 1W8

Objet : Rapport de suivi de l'application des recommandations portant sur le processus budgétaire

Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les membres du conseil,

La Commission municipale du Québec, plus précisément la Vice-présidence à la vérification, vous transmet l'appréciation de l'application des recommandations ayant été formulées à votre ville dans le cadre de l'audit portant sur le processus budgétaire, dont le rapport a été publié en juin 2021.

Ce document, qui inclut le taux d'application pour votre ville, est également transmis à la ministre des Affaires municipales et publié sur le site Web de la Commission. Le **rapport de suivi de l'application des recommandations** portant sur le processus budgétaire doit être déposé à la première séance du conseil de votre ville qui suit sa publication, comme prévu à l'article 86.8 de la *Loi sur la Commission municipale*. Nous vous demandons de transmettre une copie certifiée conforme de l'extrait du procès-verbal de la séance du conseil municipal officialisant ce dépôt à Mme Maud Déry, CPA, CIA, directrice principale de l'expertise et du soutien stratégique en audit, et ce, dans les meilleurs délais.

...2

Il importe de préciser que les travaux effectués par la Vice-présidence à la vérification pour ce suivi de l'application des recommandations ne constituent pas un audit. De plus, les résultats ne peuvent servir à d'autres fins que celles compatibles avec le motif et l'objectif des travaux de ce suivi.

Par ailleurs, considérant l'ensemble des recommandations ont été appliquées ou ont donné lieu à des progrès satisfaisants, la Vice-présidence à la vérification considère comme achevés ses travaux de suivi dans le cadre de l'audit portant sur le processus budgétaire.

Je tiens à souligner l'excellente collaboration des membres de votre personnel lors de ce suivi de l'application des recommandations et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les membres du conseil, mes salutations distinguées.

La vice-présidente à la vérification,



Nancy Klein

p. j. Rapport d'application des recommandations

c. c. M. Olivier Goyet, Directeur général

PAR COURRIEL

Québec, le 14 mai 2025

Madame Lyne Boulanger
Mairesse
Madame et Messieurs les membres du conseil
Ville d'East Angus
200, rue Saint-Jean Est
East Angus (Québec) J0B 1R0

Objet : Rapport de suivi de l'application des recommandations portant sur le processus budgétaire

Madame la Mairesse,
Madame et Messieurs les membres du conseil,

La Commission municipale du Québec, plus précisément la Vice-présidence à la vérification, vous transmet l'appréciation de l'application des recommandations ayant été formulées à votre ville dans le cadre de l'audit portant sur le processus budgétaire, dont le rapport a été publié en juin 2021.

Ce document, qui inclut le taux d'application pour votre ville, est également transmis à la ministre des Affaires municipales et publié sur le site Web de la Commission. Le **rapport de suivi de l'application des recommandations** portant sur le processus budgétaire doit être déposé à la première séance du conseil de votre ville qui suit sa publication, comme prévu à l'article 86.8 de la *Loi sur la Commission municipale*. Nous vous demandons de transmettre une copie certifiée conforme de l'extrait du procès-verbal de la séance du conseil municipal officialisant ce dépôt à Mme Maud Déry, CPA, CIA, directrice principale de l'expertise et du soutien stratégique en audit, et ce, dans les meilleurs délais.

...2

Il importe de préciser que les travaux effectués par la Vice-présidence à la vérification pour ce suivi de l'application des recommandations ne constituent pas un audit. De plus, les résultats ne peuvent servir à d'autres fins que celles compatibles avec le motif et l'objectif des travaux de ce suivi.

Par ailleurs, considérant que l'ensemble des recommandations n'ont pas été appliquées ou n'ont pas donné lieu à des progrès satisfaisants, la Vice-présidence à la vérification réalisera, à nouveau, un suivi de celles-ci auprès de votre ville. Ces travaux de suivi supplémentaire seront entrepris après une période d'un an suivant la publication du présent rapport, et ce, afin de s'assurer que l'ensemble des recommandations formulées soit appliqué de manière satisfaisante. Nous communiquerons avec la personne responsable de la direction générale de votre ville quelques semaines avant la reprise des travaux.

Je tiens à souligner l'excellente collaboration des membres de votre personnel lors de ce suivi de l'application des recommandations et vous prie d'agréer, Madame la Mairesse, Madame et Messieurs les membres du conseil, mes salutations distinguées.

La vice-présidente à la vérification,



Nancy Klein

p. j. Rapport d'application des recommandations

c. c. Mme Marie-Pier Dupuis, Directrice générale